



LABENNE, le

Décision du Maire : N°01/2025

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Travaux Transformation du bâtiment de La Poste – MAPA n°05/2024 – Avenant n°1 au lot 2 et Avenant n°1 au lot 3

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-8,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,

Vu les décisions n° 21/2024 et n°26/2024 attribuant les marchés aux entreprises,

Vu la décision n°29/2024 acceptant l'avenant n°1 au lot 1,

Vu la décision n°34/2024 acceptant l'avenant n°1 au lot 4,

Considérant la nécessité de réaliser des ajustements suite à des sujétions techniques imprévues,

DECIDE

Article 1er : D'accepter et de signer l'avenant n°1 au marché n° 05/2024 – LOT 2 attribué à SP MENUISERIE.

L'avenant n° 1 engendre une plus-value qui s'élève à 1 363.00 € HT soit 1 555.60 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 28 290.74 € HT soit 31 484.81 € TTC.

Article 2 : D'accepter et de signer l'avenant n°1 au marché n° 05/2024 – LOT 3 attribué à NOTTELET PLATRERIE.

L'avenant n° 1 engendre une moins-value qui s'élève à 83.21 € HT soit 99.85 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 27 334.01 € HT soit 32 800.82 € TTC.

Article 3 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Labenne, le 14 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Luc DEBIECH



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20250114-DECISION01_2025-AR

